Pétition « Chiens de Carouge »

Pétition adressée au
Conseil administratif et au
Conseil municipal de la commune de Carouge

Isabelle BAUMGARTNER
Sylvie ETTER
Marie-Josée NAINE
Cathlène MARCLAY
Manuel ALONSO UNICA

Mouvement de Défense des Propriétaires de Chiens de Genève MDPCG
www.genevechiens.com

En matière de prescriptions fédérales sur les chiens domestiques, ces derniers « *… doivent être sortis tous les jours et ... pouvoir se mouvoir librement SANS être tenu en laisse* » (art.71 alinéa 1 OPan).

En été 2017, une demande d'autorisation pour une circulation cyclable sur la promenade des Orpailleurs (le long de l'Arve), qui est l'unique espace de liberté des chiens sur la commune de Carouge, laisse à penser que les propriétaires de chiens et leurs animaux seront mis en danger par le conflit nouvellement créé entre cyclistes et promeneurs.

Les habitants et citoyens de la commune de Carouge ont constaté une distanciation inacceptable des autorités à l'égard d'une partie de sa population, qui possède des animaux de compagnie notamment les propriétaires de chiens. Lors de ces cinq dernières années, les recettes communales liées à l'impôt sur les chiens ont augmenté d'environ 20 à 25%. Actuellement, les chiens répertoriés dans la commune sont au nombre de 1262 (septembre 2017). Ainsi, nos demandes visent à réaliser les objectifs suivants :

- permettre la bonne réalisation des dispositions légales fédérales, notamment celle de l'ordonnance de la loi sur la protection des animaux (*art.71 alinéa 1 OPan*) ;
- offrir des conditions de sécurité satisfaisantes aux chiens de la commune lors de leurs sorties quotidiennes en limitant les possibilités d'accidents (*p.ex. mise en danger des êtres humains ou usagers de la route - art. 77 OPan*) ;
- correspondre à un besoin réel des chiens de la commune de Carouge ;
- obtenir la considération de leur particularité de citoyen (en qualité de possesseur de chien), à l'instar d'autres groupes sociaux (comme p.ex. les cyclistes, les familles, les automobilistes, les sportifs,…) en demandant que les autorités répondent à des besoins légitimes, notamment relatifs au respect des animaux. À savoir que les propriétaires de chiens sont soumis à un impôt sur les chiens et des taxes par les autorités de la commune de Carouge ; outre l'impôt cantonal ;
- favoriser la cohabitation la plus harmonieuse possible entre chiens et habitants.

Au vu du manque d'infrastructures adaptées aux chiens dans la commune, **les pétitionnaires demandent** au **Conseil administratif** et au **Conseil municipal de la commune de Carouge :**

- la mise à disposition de **parcs à chiens** avec l'adéquate infrastructure (*lumière, eau, mobilier, clôture, entretien du terrain,…*) ;
- l'aménagement de **divers espaces de liberté de chiens sur l'étendue de la commune,** de tailles appropriées (y.c. le long de l'Arve) et **la signalisation par panneau** de ces zones de liberté aux chiens.

Nous vous invitions toutes et tous à signer cette pétition et renvoyer pour le **15 février 2018** les feuilles de pétition (même incomplètes) à :

Isabelle Baumgartner, rue Vautier 24, 1227 Carouge

Nom et Prénom	Code postal et Ville	Signature	email (facultatif)

Le e-mail facultatif vous permettra de vous tenir au courant des suites de l'affaire.